

ENQUETE : COCA COLA

(juin 2015)

Propos recueillis par le Rabbin Michael DALTROFF dans le cadre du Beth Hamidrach Lacacherout

Quelle est la problématique ?

Les surveillants du Rav Landau qui sont présents dans des usines de fabrication de Coca Cola indiquent que cette fameuse boisson peut contenir de la glycérine animale.

QUESTION : Le coca cola vendu en France est-il autorisé sans surveillance rabbinique ?

Rav M. GUGENHEIM <i>Grand Rabbin et président du Beth Din De Paris</i>	OUI (en dehors de pessa'h)
Rav M. ROTTENBERG <i>Dayan de la communauté israélite orthodoxe de Paris</i>	OUI Du fait de l'absence de déclarations officielles de rabbanim supervisant la production de coca cola, le problème est nul.
Rav A.Y. SHLESINGER <i>Dayan de la communauté orthodoxe Etz Haim de Strasbourg</i>	OUI pas de problème en France pour l'instant car il n'y a pas de glycérine mais s'il arrivait un jour que la présence de la glycérine soit avérée, ce serait alors interdit à titre de « <i>milé déavidé létaamé</i> »
Rav M. SZMERLA <i>Dayan de la communauté israélite de Strasbourg</i>	OUI ne disposant pas d'information particulière à ce stade, il n'y a pas de raison d'interdire.